

## Atouts et faiblesses de l'Auvergne au regard de la stratégie Europe 2020

**Au regard des objectifs de la stratégie Europe 2020, l'Auvergne bénéficie de plusieurs atouts comparée aux autres régions européennes : un taux d'emploi des 20-54 ans élevé, des dépenses de recherche et développement privées importantes, un haut niveau d'éducation et une pauvreté contenue grâce aux politiques de redistribution. Elle a cependant des efforts à fournir pour accroître l'emploi des seniors et des femmes et réduire sa consommation énergétique.**

► **Marylène GAUVIN, Daniel GRAS, Insee**

La stratégie Europe 2020 fixe l'objectif de transformer l'Union européenne en une « économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés » à l'horizon 2020. Elle fait suite à celle de Lisbonne, adoptée en 2000 et arrivée à échéance en juin 2010, qui devait faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Dans un contexte persistant de crise économique et de réduction des déficits publics, les ambitions des années 2000 ont été révisées afin de recentrer les efforts sur la croissance et l'emploi. Ces deux stratégies, la stratégie de Lisbonne et la stratégie Europe 2020, partagent toutefois des objectifs proches, celle d'Europe 2020 ajoutant deux priorités : transformer l'Union en une « économie verte » et lutter contre l'exclusion et la pauvreté.

Si la stratégie Europe 2020 assigne des objectifs aux États membres, les régions n'en demeurent pas moins des acteurs importants de la construction européenne. Grâce aux fonds européens, les pouvoirs publics régionaux financent en effet des actions locales en matière de développement économique et social. Il est donc légitime de s'interroger sur la position de l'Auvergne au regard des objectifs proposés par la Commission européenne début 2010, en comparaison avec les autres régions européennes. ►

*Cette étude porte sur les 272 régions métropolitaines de l'Union européenne à 27 états membres\*. Elle est réalisée à partir des données de statistiques régionales collectées par Eurostat auprès des instituts de statistiques européens et éventuellement harmonisées. Ces dernières peuvent donc parfois différer de celles diffusées par l'Insee.*

*\*selon les données disponibles, certains indicateurs sont établis sur un nombre inférieur de régions.*

### Les cinq objectifs de l'Union européenne pour 2020

Les objectifs de la stratégie Europe 2020 sont déclinés en objectifs nationaux. Certains sont communs à tous les États membres, d'autres ont été adaptés selon la situation relative de ces derniers au regard de l'objectif concerné. Ces objectifs spécifiques ou supplémentaires sont marqués d'un astérisque en ce qui concerne la France.

#### 1) Emploi

Parvenir à ce que 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans occupe un emploi (et 70 % des femmes\*)

#### 2) Recherche-développement et innovation

- Investir (fonds publics et privés) 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et l'innovation
- Consacrer 1 % du PIB à la dépense publique en R&D\*

#### 3) Changement climatique et énergie

- Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990 (14 %\*)
- Utiliser 20 % d'énergie provenant de sources renouvelables (23 %\*)
- Augmenter de 20 % l'efficacité énergétique (diminuer de 34 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep) la consommation finale d'énergie\*)

#### 4) Éducation

- Abaisser le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % (9,5 %\*)
- Parvenir à ce qu'au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans (50 %\*) soit titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

#### 5) Pauvreté et exclusion sociale

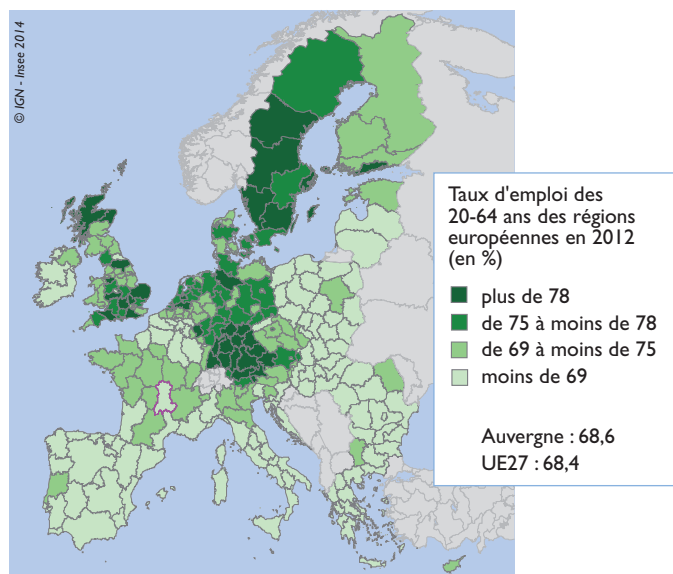
Réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe (réduire d'un tiers le taux de pauvreté ancré dans le temps sur la période 2007-2012, soit 1,6 million de personnes\*)

### Volet économique : L'Auvergne loin de la cible pour l'emploi des seniors, mais bien placée pour la recherche privée

La stratégie Europe 2020 fixe l'objectif d'atteindre un taux d'emploi de 75 %

en 2020 pour les 20-64 ans. L'Auvergne en reste encore éloignée. En 2012, son taux d'emploi est de 68,6 %, très proche des moyennes européenne et française. Elle se classe à la 154<sup>e</sup> place des 272 régions européennes de l'UE27. Près de 30 % de ces dernières ont atteint la cible en 2012, principalement

►► En 2012, un taux d'emploi auvergnat proche de la moyenne européenne



Source : Eurostat

dans les pays du Nord. Aucune région française ne figure parmi elles.

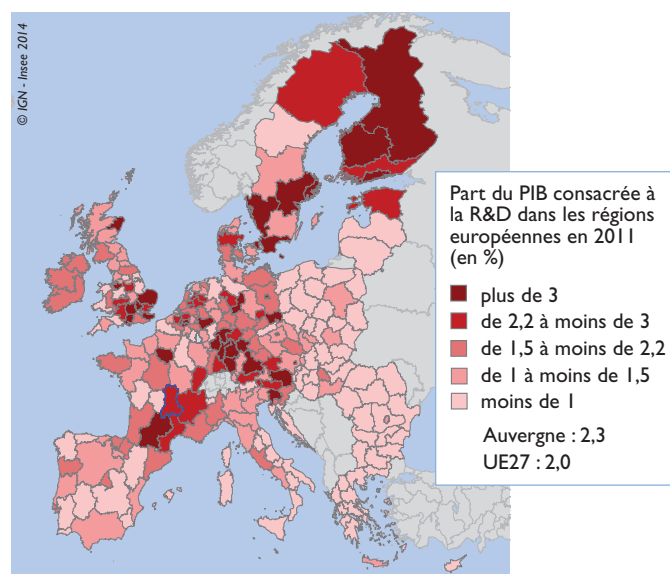
Jusqu'à 54 ans, les Auvergnats occupent plus souvent un emploi qu'au niveau national et européen. En revanche, comme dans la plupart des autres régions françaises, le taux d'emploi des séniors en Auvergne est inférieur à la moyenne européenne : 41,9 % contre 48,9 % pour les 55-64 ans. Il place la région au 185<sup>e</sup> rang européen. Le différentiel est encore plus grand pour les hommes de cette génération (11 points). La majeure partie de cet écart s'explique par les différences de législations sociales (par exemple, l'âge de la retraite est plus élevé dans certains pays d'Europe) et dans les particularités du marché du travail qui ont longtemps singularisé la France (encouragement des travailleurs âgés à quitter la vie active, difficulté des séniors à retrouver du travail après une perte d'emploi...). De plus, en Auvergne, le poids élevé de l'activité industrielle a eu pour conséquence des retraits d'activité encore plus précoces.

Le taux d'emploi des Auvergnates (65,4 %) est légèrement supérieur aux taux français et européen mais en deçà de l'objectif de 70 %. Pour cet indicateur, l'Auvergne se situe en milieu de classement des régions européennes. Seules 75 d'entre elles

atteignent l'objectif, principalement dans les pays du Nord, là encore. En revanche, certaines régions d'Espagne, d'Italie ou de Grèce accusent un retard important en matière d'emploi féminin. Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation constitue une autre priorité de la stratégie Europe 2020. En 2011, l'Auvergne consacre 2,3 % de son Produit Intérieur Brut aux dépenses intérieures de recherche et développement (R&D), une intensité supérieure à la moyenne des régions européennes (2,0 %). Elle s'approche ainsi de l'objectif de 3 % fixé pour l'horizon 2020 en se plaçant au 53<sup>e</sup> rang européen et au 5<sup>e</sup> rang des régions françaises. En complément des centres de recherche publics (universités, Irstea, INRA...) l'Auvergne peut s'appuyer sur les unités de recherche des entreprises régionales (Michelin, Limagrain...) sur des dispositifs d'incitation à la recherche (Busi, Casimir, Adiv, Cnep...) et sur des pôles de compétitivité dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire (Céréales Vallée), de la chimie et des matériaux (Elastopôle) et de la microtechnique et de la mécanique (ViaMéca).

La France s'est également engagée à consacrer 1 % de son PIB à la dépense publique en R&D en 2020 alors qu'elle n'en alloue que 0,8 % en 2011. Avec

►► L'Auvergne au 53<sup>e</sup> rang européen pour la part du PIB consacrée à la R&D en 2011



Source : Eurostat

une part de 0,6 %, l'Auvergne se situe au 10<sup>e</sup> rang des régions françaises et au 111<sup>e</sup> rang des régions européennes. ►

### Volet social : une position favorable, comme la plupart des autres régions françaises

La cohésion sociale, définie par la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, est un autre pilier de la stratégie Europe 2020.

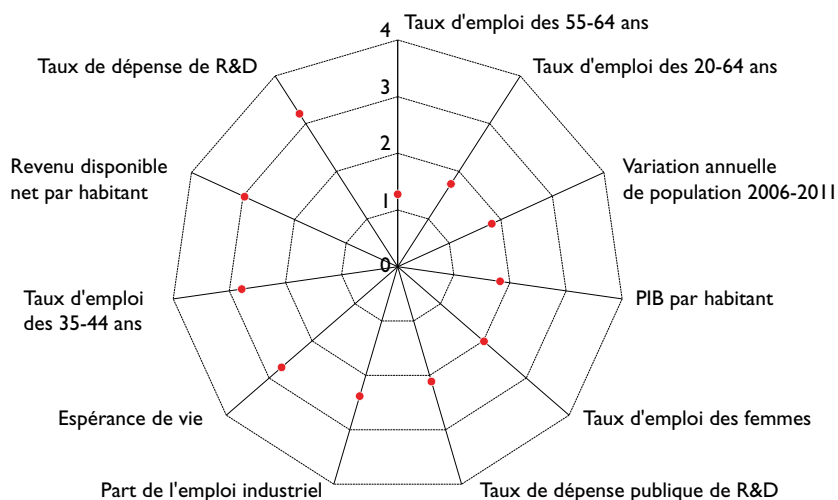
Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) aux prix courants du marché de 33,2 milliards d'euros en 2011, l'Auvergne figure dans la première moitié (129<sup>e</sup> sur 272) des régions européennes en termes de création de richesses. Toutefois, pour comparer les régions européennes, il est nécessaire de tenir compte des disparités de niveaux de prix et de niveaux de vie entre les territoires. On utilise pour cela une monnaie commune fictive, qualifiée de « standard de pouvoir d'achat ». Si l'on rapporte la richesse créée à la population de la région, l'Auvergne se place au 148<sup>e</sup> rang européen. En 2011, son PIB par habitant est inférieur à la moyenne européenne : 21 900 standards de pouvoir d'achat (SPA) contre 25 200 SPA.

S'il permet de mesurer la richesse globale d'un pays, le PIB par habitant n'est pas un bon indicateur pour appréhender les revenus de la population. En 2011, le solde des revenus primaires des ménages<sup>1</sup> auvergnats s'élève à 18 200 SPA par habitant contre 20 100 en France. Cet écart s'explique par le poids plus élevé qu'au niveau national des personnes âgées, dont les retraites ne sont pas comprises dans cet indicateur. Si l'on ajoute les revenus de transferts, en particulier les retraites, mais aussi les indemnités chômage, allocations familiales, minima sociaux, allocations logement... et que l'on retranche les impôts et les cotisations sociales, l'écart avec la moyenne nationale se réduit. Ainsi, en 2011, le revenu disponible net des ménages auvergnats est de 17 600 SPA par habitant contre 17 800 au niveau national. En tenant compte des seuls revenus d'activité et du patrimoine, l'Auvergne se situe à la 106<sup>e</sup> place des régions européennes et à la 13<sup>e</sup> place au niveau France. Après redistribution, elle se retrouve respectivement à la 68<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> place.

Grâce à sa politique de redistribution, la France peut se prévaloir d'un taux de pauvreté<sup>2</sup> plus faible : 12,9 % en 2009 contre 16,4 % pour l'Union européenne. Elle est le 7<sup>e</sup> pays européen avec le moins de personnes en situation de pauvreté. Le taux auvergnat (14,0 %) est inférieur à la moyenne européenne. L'Auvergne se situe cependant à la 8<sup>e</sup> place des régions métropolitaines les plus affectées par la pauvreté. En particulier, les personnes âgées de 65 ans ou plus y sont plus fréquemment exposées qu'au niveau national.

Le capital humain et le niveau de qualification constituent également des facteurs essentiels d'adaptation à l'économie et d'insertion sociale. La stratégie

### ►► Positionnement de l'Auvergne parmi les régions européennes



Note de lecture :  
Une valeur entre 3 et 4 pour un indicateur place l'Auvergne dans le premier quart des régions.  
Une valeur entre 0 et 1 pour un indicateur place l'Auvergne dans le dernier quart des régions.

Source : Eurostat

Europe 2020 engage les pays de l'UE27 à atteindre au moins 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population des 30-34 ans. L'Auvergne, comme la France, a déjà dépassé cet objectif en 2010. C'est pourquoi, au niveau national, il a été porté à 50 % à l'horizon 2020. La moyenne européenne en est encore bien loin (33,5 % en 2010). La stratégie Europe 2020 prévoit aussi de limiter à moins de 10 % le taux de jeunes ayant quitté prématurément le système éducatif. La France se rapproche de cette cible : en 2012, 11,6 % de ses 18-24 ans ont quitté l'école sans diplôme ou avec un brevet des collèges et ne suivent pas d'autre formation. Néanmoins, le taux de décrochage scolaire national est inférieur à la moyenne européenne (12,8 %). En 2010, selon les données du recensement de la population, l'Auvergne est l'une des régions françaises où la part des jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme et ne suivant plus de formation est la plus faible. ►

### Volet environnemental : des objectifs ambitieux

La stratégie Europe 2020 réaffirme la lutte contre le changement climatique comme l'une des priorités de l'Union européenne.

Du fait de son faible niveau initial d'émissions de gaz à effet de serre, la France s'engage à les diminuer de 14 % sur la période 1990-2020 alors que l'objectif européen est de 20 %. Pour impliquer les régions, la loi Grenelle 2 renforce la territorialisation des politiques climatiques en créant les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). En Auvergne, ce schéma, conjointement élaboré par l'État et la Région en juin 2012, reprend l'objectif national. En 2004, selon le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le pouvoir de réchauffement global (PRG), qui mesure la contribution des émissions de gaz à effet de serre au réchauffement climatique, est de 13,1 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en Auvergne. Cette masse représente 2,6 % des émissions de France métropolitaine, alors que la population auvergnate ne représente que 2,1 % de la population de France métropolitaine. Selon l'estimation du SRCAE de l'Auvergne, les gaz à effet de serre émis dans la région auraient diminué de 5,3 % entre 1990 et 2007.

Le deuxième objectif de la stratégie Europe 2020 en matière d'environnement est d'atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. La production française d'énergie renouvelable (électrique et

<sup>1</sup> Les revenus primaires comprennent les revenus directement liés à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers...).

<sup>2</sup> Au niveau européen, les taux de pauvreté sont toutefois difficiles à comparer entre eux en raison de références fortement variables d'un pays à l'autre et donc d'une région à l'autre. Ils ne reflètent qu'une dispersion des revenus entre les personnes et non un niveau absolu de pauvreté.

thermique)<sup>3</sup> représente 13,1 % de la consommation finale d'énergie en 2011, alors que la cible fixée nationalement est de 23 %. En ne considérant que la production d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité, la part nationale s'établit à 18,4 % en 2010. L'essentiel de cette électricité étant produit par les barrages, il existe des différences très importantes entre les régions françaises. En Auvergne, la part d'électricité renouvelable dans la consommation

est supérieure à la moyenne métropolitaine (21,1 %). Toutefois, cette proportion varie fortement en fonction de la production d'électricité d'origine hydraulique, tributaire de la pluviosité. Par exemple, les barrages auvergnats ont fourni 30 % d'électricité de moins en 2009 qu'en 2010. Les autres sources de production électrique restent encore nettement minoritaires, quoiqu'en nette progression. Ainsi, en 2009, les éoliennes implantées en Auvergne ont produit près de deux fois plus d'électricité qu'en 2008 et ont représenté 13 % de la production électrique régionale (11 % pour la France de métropole). L'électricité d'origine photovoltaïque augmente fortement mais reste marginale comme au niveau métropolitain.

Le développement de la production d'énergies renouvelables doit s'accompagner d'une diminution de la consommation d'énergie, afin d'atteindre le troisième objectif de la stratégie Europe 2020 : réduire de 20 % l'intensité énergétique c'est-à-dire la consommation intérieure brute d'énergie rapportée au PIB. La France a abaissé de 14 % son intensité énergétique entre 1990 et 2009, moins que la moyenne européenne (21 %). Sur la même période, l'Auvergne a également diminué la sienne (6 %), mais nettement moins du fait du poids des transports. Toutefois, à champ constant, la consommation finale d'énergie par Auvergnat reste légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine (2,4 Tep contre 2,5). ▸

<sup>3</sup> Il serait plus pertinent, au regard de l'objectif 2020, de prendre en compte toutes les énergies renouvelables, qu'elles soient électriques ou thermiques et d'étudier la part de la production régionale totale d'énergies renouvelables au regard de la consommation finale toutes énergies. Mais le manque de données régionales relatives à certaines énergies renouvelables thermiques (bois domestique, pompes à chaleur, biogaz notamment) empêche à ce jour de chiffrer cet indicateur.

## ► Pour comprendre ces résultats

**Taux d'emploi :** rapport entre le nombre d'actifs occupés d'une classe d'âge donnée et la population totale de cette classe d'âge.

**Parités de pouvoir d'achat et comparaisons internationales du Produit Intérieur Brut :** le PIB régional est calculé dans la monnaie du pays concerné. Pour permettre une comparaison du PIB entre pays, cet indicateur est converti en euros au cours moyen officiel de l'année civile concernée. Les cours des monnaies ne reflètent cependant pas toutes les différences de niveau de prix entre pays. Pour opérer une compensation à cet égard, le PIB est converti à l'aide de facteurs de conversion, appelés « parités de pouvoir d'achat » (PPA), en une monnaie commune fictive, qualifiée de « standard de pouvoir d'achat » (SPA), qui permet de comparer le pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales.

**Taux de pauvreté :** proportion de personnes dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté, égal à 60 % de la médiane des revenus nationaux disponibles.

**Taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation ou la formation :** proportion de personnes de 18 à 24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'étude ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Cela correspond en France aux personnes non diplômées, titulaires d'un brevet des collèges ou ayant suivi une formation secondaire partielle sans obtention d'un diplôme.

**Énergies renouvelables :** énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques, chaleur de la Terre). Elles incluent l'énergie d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, ainsi que le bois de chauffage, les résidus de récolte, les biogaz, les biocarburants, les déchets urbains ou industriels et les pompes à chaleur.

**Consommation intérieure brute d'énergie :** ensemble des quantités d'énergie électrique mises à disposition de la consommation française (production nette + importation - exportation) et qui ont été consommées.

### Pour en savoir plus :

- **Annuaire statistique régional, Eurostat, Commission européenne, octobre 2013 ;**
- **« La France dans l'Union européenne », Insee Références, avril 2014 ;**
- **« Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 », Commissariat général au développement durable, mars 2013 ;**
- **« L'Auvergne parmi les régions européennes », Insee Auvergne La Lettre n° 68, janvier 2011 ;**
- **« Investir dans l'avenir de l'Europe, cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale », Commission européenne, novembre 2010 ;**
- **« Préparer la génération 2014-2020 des programmes européens - Les territoires français au regard de la stratégie Europe 2020 », Collection « Connaître les programmes européens », DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), novembre 2013.**